



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la  
convocation :  
21 mars 2024

**Séance du 28/03/2024**

Membres en  
exercice :  
10

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars, à 18 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :  
6

**Présents** : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :  
9

**Représentés** : Dominique ARCIDIACONO, Patrick CLAUDE, Christian MICHEL

**Excusés** : Michel HERNANDEZ

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Marie MUNUERA

### Délibération n°D\_2024\_006 Vote du compte administratif 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DEORSOLA Jean-Paul

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par DEORSOLA Jean-Paul après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		57 286.50		172 318.71		229 605.21
Opérations exercice	81 541.27	89 404.25	316 887.17	272 288.27	398 428.44	361 692.52
<b>Total</b>	81 541.27	146 690.75	316 887.17	444 606.98	398 428.44	591 297.73
Résultat de clôture		65 149.48		127 719.81		192 869.29
Restes à réaliser	161 022.23	77 173.63			161 022.23	77 173.63
<b>Total cumulé</b>	161 022.23	142 323.11		127 719.81	161 022.23	270 042.92
Résultat définitif	18 699.12			127 719.81		109 020.69

- **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.



- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean-Paul DEORSOLA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Publication / Affichage le.....2.9.MARS.2024**

AGEDI Dépôt DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/03/2024 004-210401097-20240328-D_2024_006-DE